



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

09/12/2021

DATE D'AFFICHAGE

09/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

OBJET :

**DECISION MODIFICATIVE
N°02 : BUDGET COMMUNAL
2021**

Pour : 21
Contre : 3
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 21/12/2021

Publiée le 22/12/2021

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie -Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

Sylvain PASTORELLO
Stéphanie MARTINS VIANA
Laurent PERTHUIS,
Christine DAVOINE
Julien CAYZAC
Jacqueline GALEAZZI
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH,

donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Alexa PELAGE
Stéphane RAYNAL
Claire HERLIN
Hervé FRANEL
Marie Solange GRILLOT
Marie, Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) :

Laure CHENU, Ghislaine LESAGE,
Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N°02 : BUDGET COMMUNAL 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les Décisions Modificatives (D.M.) sont des corrections apportées au Budget Primitif (B.P.). Elles permettent de tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année ou de rectifications d'erreurs matérielles. Elles respectent le principe d'équilibre budgétaire et relève de la compétence du Conseil municipal.

La présente décision modificative enregistre essentiellement des ajustements de crédits de chapitre à chapitre, elle n'engage pas les finances municipales au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 publiée par arrêté interministériel,

VU le budget primitif communal – exercice 2021 - adopté par le Conseil Municipal,

VU la présentation annexée à la présente délibération,

VU l'avis de la commission des Finances du 08 décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVEC 21 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (M. LE PECULIER, MME CHASSIN DE KERGOMMEAUX, M. WELSCH)

APPROUVE les ajustements de crédits annexés à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

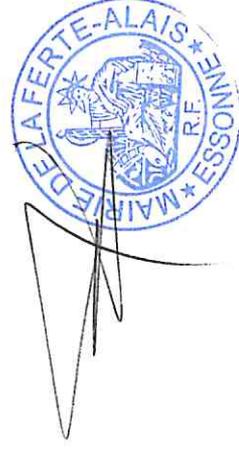


ANNEXE DM N°02 - Délibération n°2021-12-84

FONCTIONNEMENT

NOUVELLES DEPENSES		NOUVELLES RECETTES	
Article	Montant TTC en €	Article	Montant TTC en €
CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00 €	CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	64 938,00 €
64131 - Rémunérations (contractuels)	36 000,00 €	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	64 938,00 €
64138 - Autres indemnités	4 000,00 €		
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00 €	CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 321,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	8 210,00 €	70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	5 630,00 €
6531 - Indemnités	6 400,00 €	7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	2 691,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	1 810,00 €	CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	112 149,00 €
CHAPITRE 66 - Charges financières	300,00 €	73111 - Taxes foncières et d'habitation	96 042,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	300,00 €	7318 - Autres impôts locaux et assimilés	2 682,00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	900,00 €	7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	13 425,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	900,00 €	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	54 257,00 €
		7411 - Dotation forfaitaire	1 814,00 €
		744 - FCTVA	4 101,00 €
		74718 - Autres	5 717,00 €
		74748 - Autres communes (RASED)	3 566,00 €
		7478 - Autres organismes (CAF et SMACL)	27 589,00 €
		748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 198,00 €
		74834 - Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 128,00 €
		752 - Revenus des immeubles	6 667,00 €
		7588 - Autres produits divers de gestion courante	1 477,00 €
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	69 410,00 €	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	239 665,00 €

BALANCE EXCEDENTAIRE - DM = 170 255,00 €



INVESTISSEMENT

NOUVELLES DEPENSES		NOUVELLES RECETTES	
Article	Montant TTC en €	Article	Montant TTC en €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	580,00 €	CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 419,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	580,00 €	10226 - Taxe aménagement	9 419,00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisation incorporelles	121 584,00 €	CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	440 850,00 €
2031 - Frais d'études (SDIE et étude Parc René Léger)	121 584,00 €	1328 - Autres (DRAC, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français)	21 779,00 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	102 000,00 €	1328 - Autres (Banque des territoires : projets SDIE et Parc René Léger)	51 000,00 €
2041411 - Communes du GFP - Bien Immobiliers, matériel et études	102 000,00 €	1328 - Autres (Centre-ville : PNR, Agence de l'Eau, Région, FIPD...)	368 071,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €		
2115 - Terrains bâtis (acquisition suite à préemption)	100 000,00 €		
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	140 277,00 €		
2116 - Cimetières	23 772,00 €		
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	11 000,00 €		
2152 - Installations de voirie	2 305,00 €		
21534 - Réseaux d'électrification	35 800,00 €		
21538 - Autres réseaux	53 900,00 €		
21728 - Autres agencements et aménagements de terrains	7 400,00 €		
217534 - Réseaux d'électrification	1 600,00 €		
2182 - Matériel de transport	4 500,00 €		
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	242 857,00 €		
2313 - Constructions	165 095,00 €		
2318 - Autres immobilisations corporelles	77 762,00 €		
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	221 584,00 €	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	450 269,00 €
		SOUS-TOTAL BALANCE	228 685,00 €
		CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	735 000,00 €
		1641 - Emprunts en euros	735 000,00 €
		BALANCE EXCEDENTAIRE - DM =	963 685,00 €

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N°02 : BUDGET COMMUNAL 2021

.....
Date de décision: 15/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 12_84

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20211215-12_84-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 84 - DELIB DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL

2021.pdf (99_DE-091-219102324-20211215-12_84-DE-1-1_1.pdf)